

DES ESPACES DE RELEGATION

Malgré les interdictions gouvernementales faites à l'armée française de « rapatrier » ses supplétifs, près de 85 000 Français musulmans débarquent en France en 1962. D'autres rejoindront la métropole les années suivantes. La première interrogation du gouvernement est : où va-t-on les mettre ? Sur ce point, une règle essentielle dicte le choix des zones « d'installation » de ceux qu'on appelle désormais du terme générique de Harkis. Leur rapatriement étant « invisible », leur installation doit l'être aussi. Comme par une vieille habitude, les autorités gouvernementales pensent au Larzac (Aveyron) avec une direction militaire. Sommairement réaménagé et prévu initialement pour 3 000 réfugiés (le terme est utilisé par le préfet de l'époque), le camp accueille près de 12 000 à l'été 1962 ! Pour désengorger le camp du Larzac, l'armée réquisitionne à la hâte le camp de Bourg-Lastic dans le Puy-de-Dôme. Des centaines de tentes de l'armée sont dressées. Cependant, les premières pluies et les premiers froids obligent l'armée et le tout récent ministère des Rapatriés à chercher une solution de rechange. Les camps militaires de Rivesaltes (Pyrénées-Orientales), de Saint-Maurice l'Ardoise (Gard) puis de Bias (Lot-et-Garonne) sont réquisitionnés et plus de 20 000 personnes sont déplacées en quelques jours ! Au total, quelque 55 000 personnes passeront par les camps dits de regroupement ou d'hébergement prévus pour être transitoires.

Parallèlement, le gouvernement français lance la création des « hameaux forestiers » pour accueillir ceux qu'on évacue des camps. Le premier sera celui d'Ongles (Alpes-de-Haute-Provence) qui, le 7 septembre 1962, accueille plus de 250 personnes. 74 autres hameaux seront créés par la suite, en majorité en Provence-Alpes-Côte d'Azur pour lutter contre les feux qui dévastent la forêt méditerranéenne. Mais comme pour les camps, les hameaux forestiers sont loin des villages et ne permettent pas une intégration dans la société française sauf en de rares exceptions comme pour Ongles. Car les camps et les hameaux constituent souvent des microcosmes à la périphérie des communes, régis par des règlements militaires, encadrés par des chefs de hameau et des monitrices de promotion sociale et où le contact avec les autres Français est quasi inexistant sans parler d'une école défailante. La commune de Jouques (Bouches-du-Rhône) dont dépend le hameau forestier du Logis d'Anne devait créer en avril 1963 deux classes maternelles et deux classes de rattrapage et d'initiation au français : en 1977 elles ne sont toujours pas créées et ne le seront plus ! Les enfants du hameau restent entre eux avec une scolarité au rabais.

Le passage dans le camp et dans les hameaux devient alors avec les massacres perpétrés en Algérie l'autre marqueur identitaire des Harkis.

Au début des années 1970, nous pouvons estimer que la moitié de cette population « rapatriée » est relativement intégrée au sein de la population française, l'autre moitié, en revanche, constitue une population assistée et ségréguée que la France ne veut pas voir. Ces espaces de relégation, ces espaces d'exclusion sociale sont comme une chape de silence qui enferme leurs populations dans une non-histoire et dans un refus de la mémoire. Faut-il alors se révolter ? Clamer sa souffrance, dire que la France a un devoir envers les Harkis, faire du père le combat du fils, c'est aussi rappeler aux autres Français son identité, sa mémoire et son histoire.